

site d'enseignement de Marcelin

Morges

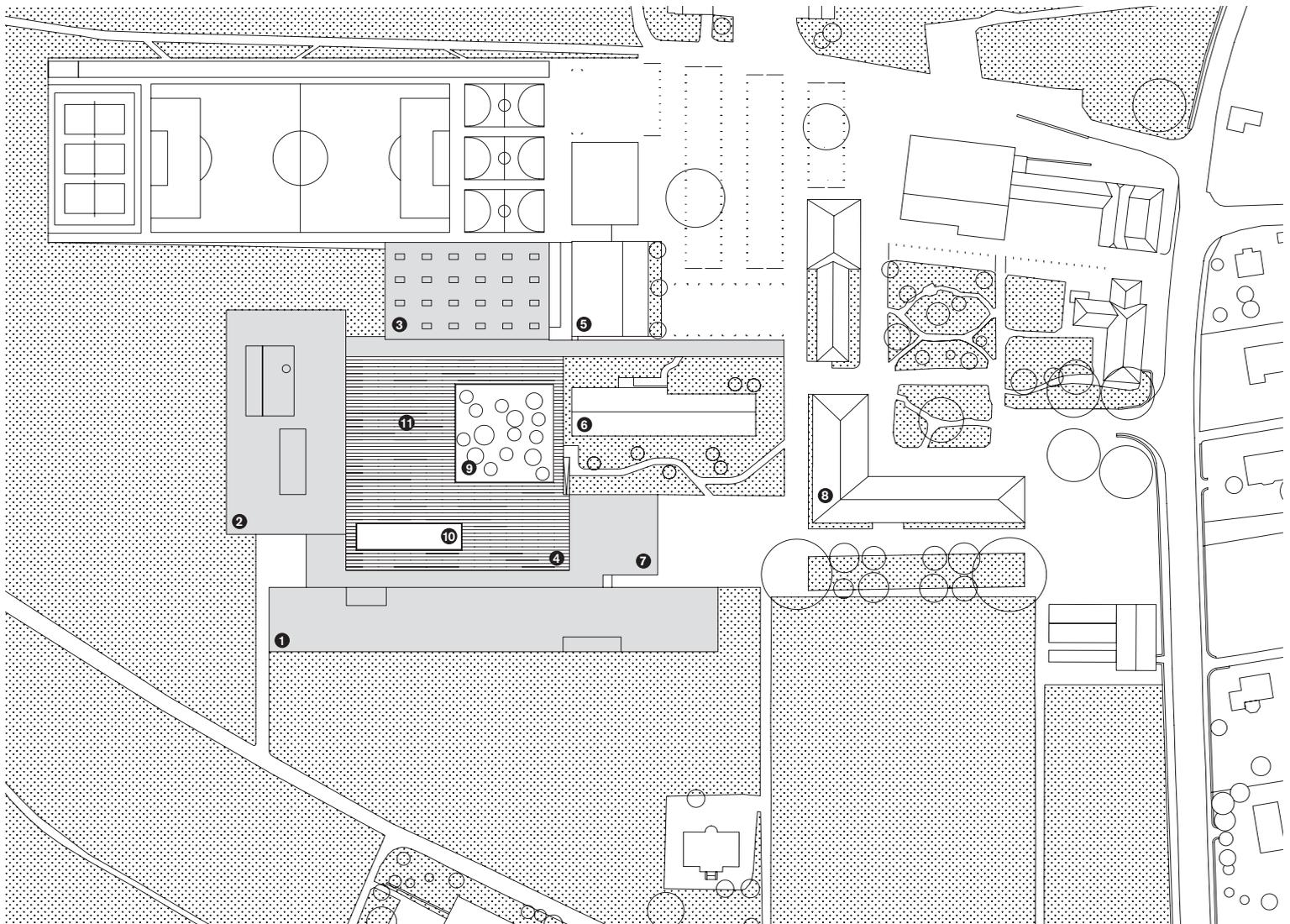


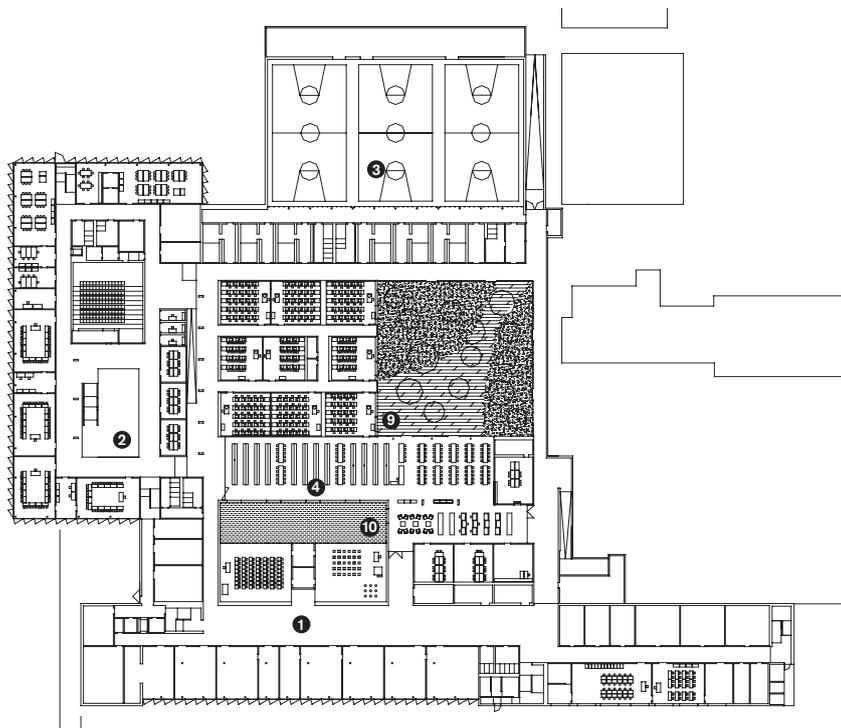


Plan de situation

- 1/ Centre d'enseignement professionnel
- 2/ Gymnase
- 3/ Nouvelles salles de sport
- 4/ Secteur commun
- 5/ Ancienne salle de sport
- 6/ Internat
- 7/ Cafétéria
- 8/ Ecole d'agriculture
- 9/ Patio «bois du silence»
- 10/ Patio «bassin du murmure»
- 11/ Préau extérieur deck en bois

0 10 30 50m





0 10 30 50m

Rez inférieur

- 1/ Centre d'enseignement professionnel
ateliers de démonstration
- 2/ Gymnase
salles spéciales
- 3/ Nouvelles salles de sport
- 4/ Secteur commun
salles informatiques
bibliothèque
salles de musique
- 9/ Patio «bois du silence»
- 10/ Patio «bassin du murmure»

Un site – deux écoles Introduction du maître de l'ouvrage

ALEXANDRE ANTIPAS – PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE CONSTRUCTION

«D'une façon générale, ce qui frappe dans ce vaste bâtiment, c'est la clarté. Partout la lumière entre à profusion, baignant tout, imprégnant tout et réjouissant les yeux. C'est aussi l'ordonnance rationnelle des salles et de leurs accessoires. Rien n'y manque, rien n'y est de trop. Simplicité et confort : dans la bonne tradition vaudoise. C'est un chef d'œuvre».

C'est par ces mots enthousiastes que la presse saluait la construction du bâtiment de l'Ecole d'agriculture, réalisé en un temps record (concours en 1920 ; inauguration en 1922), avec la ferme volonté politique de lutter contre l'attrait des villes et le dépeuplement des campagnes.

Sans prétendre au chef d'œuvre, je pourrais reprendre mot pour mot cette citation à propos des nouveaux bâtiments du Centre d'enseignement professionnel et du gymnase. Je pourrais encore ajouter des mots comme « ambiances », « contrastes » et « qualité des espaces ».

En effet, en respectant un coût tout à fait comparable à celui d'établissements similaires, les architectes ont réussi l'exploit de créer des ambiances chaleureuses, là où cela était judicieux, en imposant, en contrepartie, une économe austérité aux espaces de circulation et de passage.

Ils ont réussi l'exploit de rendre unique et remarquable ce qui aurait pu être banal et ordinaire ; de stimuler l'envie de la découverte par un langage architectural résolument moderne, épuré à l'extrême dans ses détails mais riche en événements, accompagnés dans cette démarche par l'artiste Daniel Schläepfer, véritable sculpteur de la lumière.

Fidèles à l'esprit qu'ils avaient présenté lors du concours d'architecture, ils sont allés au bout de leur volonté de réduire l'impact des constructions nouvelles dans le paysage, aussi bien par le choix de la couleur sombre des façades, qui, de loin renvoie aux ombres

bleues des forêts, qu'en plaçant tous les locaux communs des deux établissements au niveau inférieur et en travaillant subtilement les volumes hors terre.

Mais avant d'en arriver à la construction et à la mise en exploitation du Centre d'enseignement professionnel (CEP), en 2002, et du gymnase, en 2003, il aura fallu quelques années de gestation et de travaux préalables.

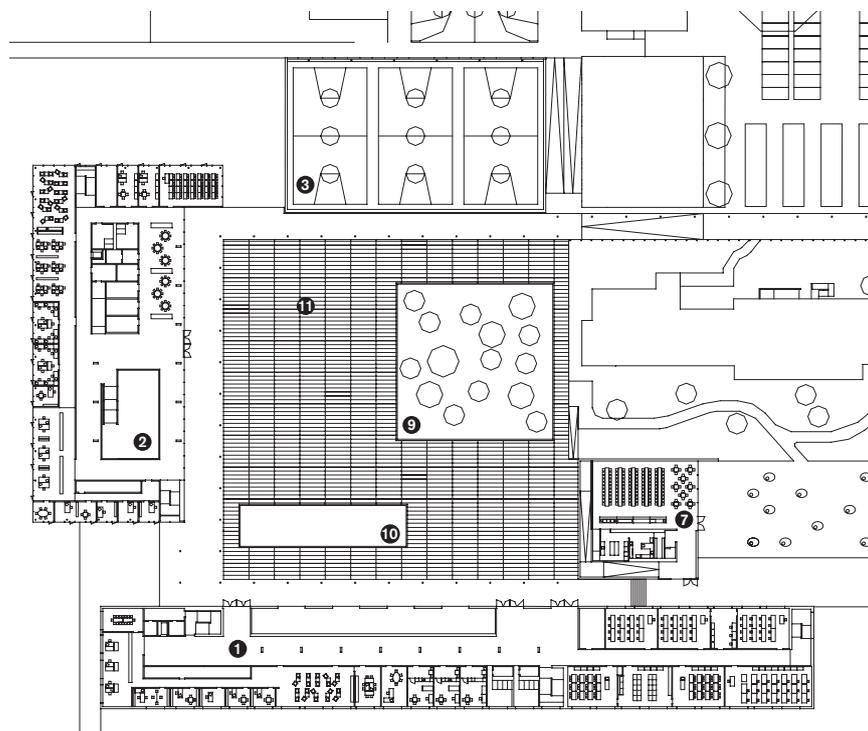
En effet, les premières mentions relatives à la construction, sur un même site, d'une école professionnelle et d'une école secondaire supérieure remontent à la fin des années 80.

Les terrains de Marcelin n'étaient pas disponibles à cette époque, puisqu'entièrement utilisés par l'Ecole d'agriculture. Les recherches s'étaient dès lors orientées vers des terrains qui avaient l'avantage d'être plus proches du centre-ville mais le double désavantage d'être chers et de ne pouvoir contenir les deux institutions.

Ce n'est qu'en 1992 qu'une partie des terrains de Marcelin est devenue disponible et que l'option d'y implanter le nouveau centre d'enseignement a pu être retenue.

Réunir ainsi et faire cohabiter deux institutions qui, jusque-là, faisaient partie de deux « mondes » qui s'ignoraient presque totalement était un pari aussi risqué que porteur d'espoir pour l'avenir. Car cette réunion, au-delà des importantes économies qu'elle permettait de réaliser par la mise en commun de locaux et d'équipements, avait comme objectif de rapprocher les deux voies et de valoriser la formation professionnelle et la mobilité physique et intellectuelle.

Ces choix fondamentaux ont été confirmés par le Grand Conseil qui, par son décret du 12 décembre 1994 a accordé les crédits nécessaires à l'organisation du concours et à la mise au point du projet.



0 10 30 50m

Rez supérieur

- 1/ Centre d'enseignement professionnel**
administration
salles des maîtres
- 2/ Gymnase**
administration
salle des maîtres
salles informatiques
- 3/ Nouvelles salles de sport**
vide sur salles de sport
- 7/ Cafétéria**
- 9/ Patio «bois du silence»**
- 10/ Patio «bassin du murmure»**
- 11/ Préau extérieur deck en bois**

Le concours a été lancé en janvier 1995 et organisé en deux degrés : un premier assimilable à un concours d'idées, avec 264 candidats inscrits et 167 projets rendus, et un deuxième degré destiné à développer les 12 projets retenus. Le jugement final a eu lieu en mai 1996.

Pour opérer son choix, le jury avait formulé les critères suivants :

- › l'adéquation du concept proposé aux objectifs du concours
- › la qualité des espaces et des volumes
- › le rapport du projet au site et au bâti existant
- › la qualité d'organisation et la souplesse d'utilisation des espaces
- › l'économie générale du projet.

Le projet choisi représentait, aux yeux du jury, la meilleure synthèse possible des différentes facettes des critères énoncés. Une de ses caractéristiques majeures était de former – partant des bâtiments existants et de la cour historique – un nouvel ensemble susceptible d'intégrer dans une entité cohérente la vie ancienne et la vie nouvelle.

Mais l'argument économique, la simplicité et la compacité des constructions, l'utilisation parcimonieuse du terrain, le concept énergétique et écologique ainsi que le souci d'atténuer l'impact dans le paysage ont également constitué des facteurs déterminants de choix.

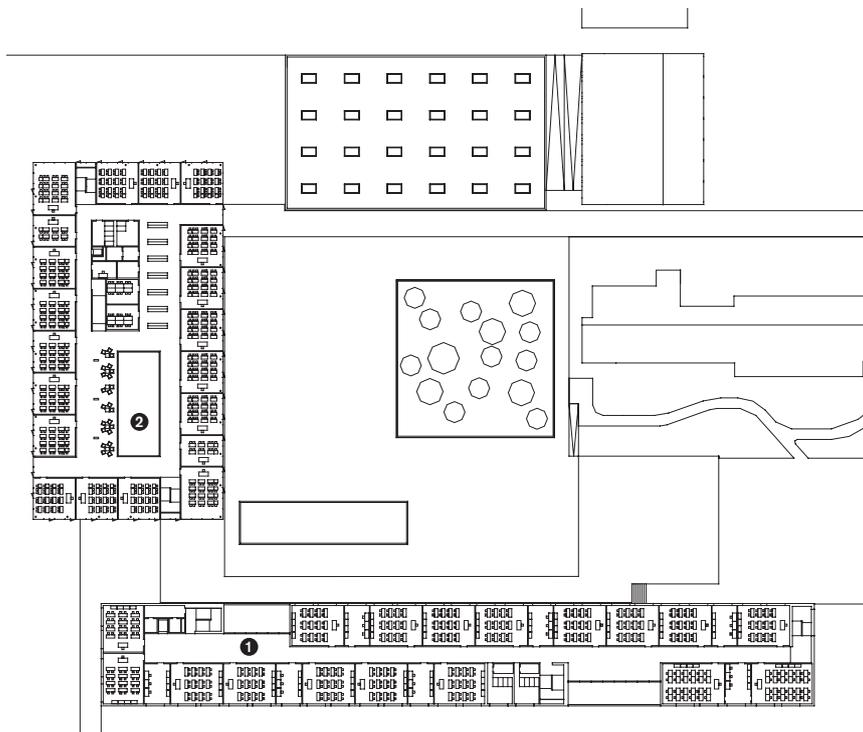
L'étape du plan d'affectation cantonal – obligatoire pour rendre les terrains constructibles – fut franchie sans encombre à l'issue du concours, en 1998, ce qui a permis de présenter, au printemps 99, la demande de crédit d'ouvrage de 73,5 millions correspondant à un coût total de 87,7 millions.

Pour arriver à ce coût, le Conseil d'Etat avait retenu l'option de remettre à plus tard la réalisation de trois éléments importants du programme initial : la double salle de sport pouvant faire office d'aula pour l'ensemble, l'agrandissement du restaurant actuel

avec création d'une nouvelle cuisine professionnelle ainsi que la réalisation d'un grand parking de 250 places.

Pour mener à bien cette importante réalisation, la commission de construction a dû tenir pas moins de 80 séances, avec, comme interlocuteurs principaux, les mandataires qui, en dosant rigueur et esprit d'écoute, ont su capter les souhaits et apporter des réponses constructives aux vœux des utilisateurs.

On ne peut que regretter que quelques problèmes, liés notamment au réglage du système électronique de fermeture des fenêtres et des stores, aient pu irriter les nouveaux occupants lors de la phase délicate de prise de possession des locaux. Mais maintenant que nous sommes arrivés au terme de la correction de ces défauts de jeunesse, les utilisateurs pourront trouver leurs marques définitives et donneront une âme et un véritable esprit d'établissement à ces belles constructions.



Etage 1

- 1/ Centre d'enseignement professionnel
salles ordinaires
- 2/ Gymnase
salles ordinaires

Marcelin

LAURENT GENINASCA — ARCHITECTE

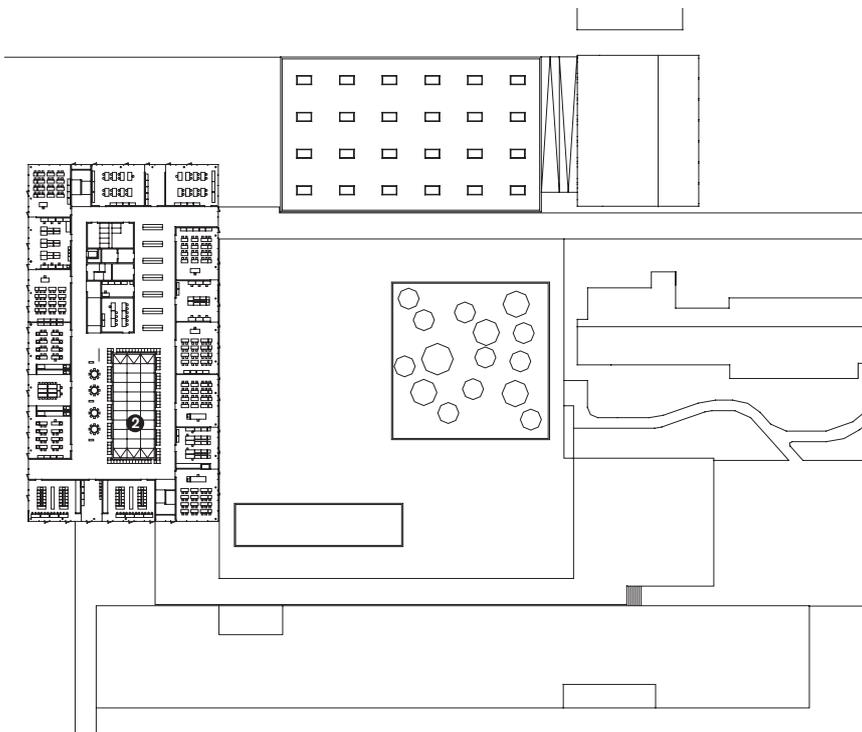
Le centre scolaire de Marcelin est situé sur un plateau dominant la ville de Morges. Par son histoire et par sa configuration, ce lieu-dit emblématique du Canton est indissociable de la prestigieuse école d'agriculture de l'Etat de Vaud construite en 1922. En effet, les bâtiments existants qui le composent et les différentes natures, vignes, vergers, champs et jardins qui l'entourent en sont les témoins vivants.

Le projet

Le programme de cette réalisation comprend un centre d'enseignement professionnel d'environ 40 classes, un gymnase d'une capacité équivalente, des activités communes à ces deux écoles et une triple salle de gymnastique. Le regroupement de ces deux institutions avec celle de l'école d'agriculture offre d'une part la possibilité aux élèves de différentes formations de se rencontrer, et d'autre part de mettre en place un outil de travail souple à même d'absorber les variations d'effectif et d'orientation scolaire.

Le parti architectural tient de la « restauration urbaine ». Il ne prétend pas être spectaculaire, il tente au contraire d'intégrer et de poursuivre dans une composition cohérente les bâtiments et les espaces existants ainsi que les différentes natures en présence. L'intérêt de ce parti réside dans sa capacité à prendre en compte la richesse des lieux, à la perpétuer et à proposer en finalité une lecture unitaire du site sans pour autant tomber dans le piège du mimétisme.

Reprenant la typologie du complexe de l'école d'agriculture, les nouveaux bâtiments – le gymnase, le centre professionnel et les salles de sport – s'articulent autour d'un vaste préau surélevé dans l'épaisseur duquel se concentrent les activités communes aux deux écoles : bibliothèque, salles d'informatiques, salles de rythmique et de musique.



0 10 30 50m

Etage 3

2/ Gymnase
salles de sciences

L'architecture

Chacune des écoles se distingue par une matérialisation correspondant à sa situation. Le centre professionnel, placé en rupture de pente, propose une architecture murale et massive, alors que le gymnase, posé sur l'horizontale du plateau, exprime au contraire à travers la transparence de ces strates, la continuité entre le bâti et la topographie.

Malgré les deux matérialités proposées – mur en béton percé pour l'école professionnelle et façade en verre et métal pour le gymnase –, la peinture bleu-nuit retenue pour les parties pleines donne en première lecture une image unitaire au complexe. Le choix de cette couleur permet aussi de réduire visuellement la masse imposante du bâti dans le paysage et met en valeur les natures alentour que sont les vignes et les vergers. La couleur orange choisie pour les découpes des fenêtres et du bassin du murmure, est là pour révéler les incisions faites dans la masse sombre et pour faire contraste avec l'aspect austère du choix premier.

Les espaces intérieurs sont en revanche traités de manière unitaire. Conçus comme des monolithes creusés dans la masse, ils sont peints d'une couleur unique, le bleu/vert d'eau. Celle-ci dégage un caractère aérien qui renforce l'abstraction des espaces de circulations par contraste avec le caractère domestique et concret des salles de classe et des espaces de vie tels que la bibliothèque, la cafétéria, la salle de conférence et les salles de gymnastique.

L'œuvre d'art

Située dans les deux patios de l'école, l'œuvre de l'artiste Daniel Schlaepfer, issue d'une réflexion basée sur la rencontre de la lumière et de la matière, s'inscrit dans la démarche engagée et poursuit les interrogations posées par le projet architectural.

Le constat

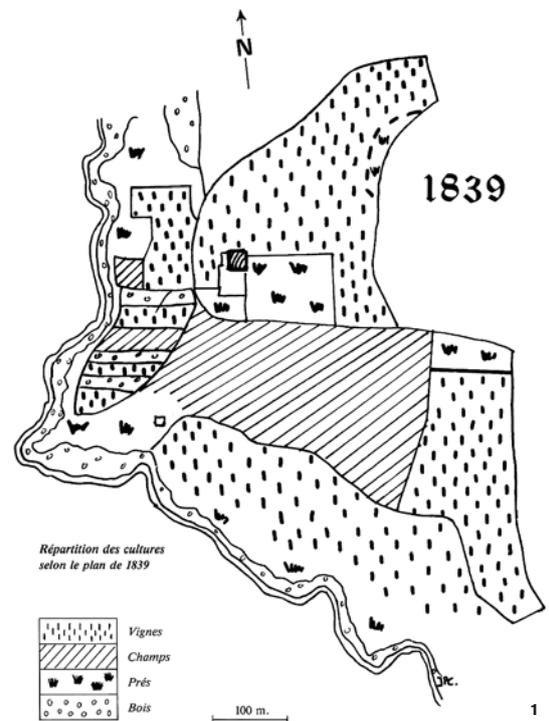
Marcelin a été un moment unique pour notre travail d'architecte, car il nous a permis de réfléchir à l'échelle de la ville et de chercher à chaque étape de sa genèse des réponses aux préoccupations qui nous animent.

Notre besoin récurrent de vouloir donner sens à nos projets à partir de l'histoire que nous racontent les contextes dans lesquels ils s'inscrivent, et notre envie de trouver le juste équilibre entre ancien et nouveau, entre nature et construit, entre matière et abstraction ont été fortement sollicités.

Nous avons ainsi pu tester notre capacité à poursuivre le récit existant. Ce travail par touches, souvent plus intuitif que rationnel, a permis, nous l'espérons, de redonner un sens à ce site. Car s'il continue d'assurer son rôle de lieu de formation, il concerne aujourd'hui plus de 2000 personnes.







Création du domaine et de l'école cantonale d'agriculture de Marcelin

CATHERINE SCHMUTZ NICOD – HISTORIENNE DES MONUMENTS

Achat du domaine et projet d'école

À partir de 1920, le domaine agricole de Marcelin est constitué grâce à l'achat de plusieurs parcelles, et les premiers bâtiments sont construits de 1921 à 1923 par l'architecte Georges Epitoux (1873-1957) suite à un concours organisé par l'Etat de Vaud.

Ces événements se déroulent dans la période d'entre-deux guerres, où les secteurs économique et socio-politique traversent des années de crise ; il en est de même pour l'agriculture.

Alors qu'au milieu du XIX^e siècle, une grande partie des conseillers s'opposait à la construction d'une école d'agriculture, ceci dans une période plutôt favorable au développement rural, le Grand Conseil de 1920, quant à lui, vote à l'unanimité en faveur de cette même école. On pourrait pourtant croire que le contexte ne s'y prête guère... À travers les discours officiels et les articles publiés dans la presse, on nous fait comprendre qu'au contraire c'est le moment « idéal » pour réaliser ce projet, non seulement dans l'idée de redorer l'image d'une agriculture vaudoise en difficulté, mais aussi dans le but de motiver au travail une jeunesse découragée, de maintenir les traditions nationales et de tenter d'enrayer l'exode rural.

Après ce vote sur l'enseignement agricole, le Département de l'Agriculture s'active avec zèle et demande des offres de domaines. Parmi le vingt et une offres reçues, le domaine de Marcelin n'a tout d'abord pas retenu l'attention du Conseil d'Etat parce que d'une superficie insuffisante ; mais les offres de terrain de la commune de Morges ont modifié la situation. Il faut rappeler que l'exploitation de l'Ecole d'agriculture de Marcelin n'a pas toujours formé l'unité qu'elle présente aujourd'hui. Elle est en effet le résultat d'un assemblage de parcelles achetées par l'Etat de Vaud.

Pour le rapporteur de la commission du Grand Conseil chargée de l'enquête, ce domaine présente de nombreuses qualités : situation excellente, à quelques minutes d'une gare importante ; formant un tout homogène et en même temps bien indépendant ; existence d'une certaine proportion du domaine en vigne et bois ; absence presque totale de bâtiments, ce qui permet, sans frais de démolitions ou de transformations, la construction parfaitement adéquate à leur destination, des bâtiments nécessaires.

À partir de là, tout s'enchaîne rapidement : le 21 février, le Grand Conseil accorde un crédit de 1 600 000 francs pour la construction de l'école d'agriculture, du rural destiné à cette école, et des bâtiments annexes. Le 18 mai déjà les terrassements sont mis au concours. Les travaux se poursuivent sans interruption, à tel point qu'après un labeur de moins de dix-huit mois, l'œuvre est déjà achevée.

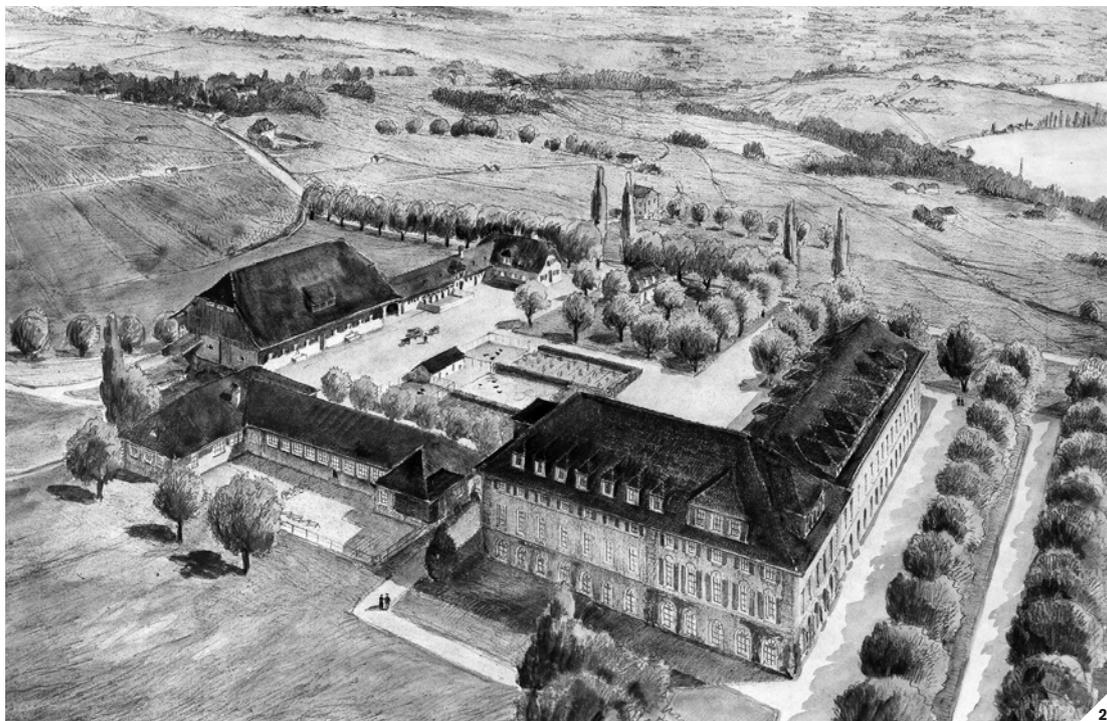
L'inauguration a lieu le 18 novembre 1922, journée froide et pluvieuse, nous rapporte la presse de l'époque, qui salue d'une voix unanime l'événement. L'euphorie, l'exaltation et les accents les plus lyriques donnent le ton de ces comptes-rendus.

1/ En 1839 : toute la partie occupée actuellement par les bâtiments d'école – sans le rural – par le jardin et le verger du Coude est recouverte de vignes.

CHAVAN J.-P., *le domaine de Marcellin, Morges. Notes historiques sur sa création*, Morges, 1982.

2/ Vue idéalisée de Marcellin, réalisée en 1922 par l'architecte Georges Epitoux, avant la fin de la construction des bâtiments. Dessin aquarellé commandé par le Département des Travaux publics à l'occasion du Congrès international de l'enseignement ménager à Paris.

Le Département précise dans une lettre datée du premier avril 1922 qu'il souhaite une perspective « démonstrative et non exacte ».



L'architecture

En 1921, le conseiller d'Etat Porchet, figure emblématique de cette réalisation, soumet un projet de concours à la commission de surveillance de l'école. Peu de temps auparavant, deux concours pour des écoles d'agriculture ont eu lieu en Suisse romande, celui de Sion (Valais) dont le résultat ne satisfait guère la commission du Grand Conseil, et celui de Cernier (Neuchâtel), qui par contre a révélé d'intéressants projets. C'est à la suite de ce dernier que le Département des Travaux décide l'ouverture d'un concours pour l'étude des plans du bâtiment scolaire et d'internat de l'Ecole cantonale d'Agriculture au lieu dit « En Marcellin ».

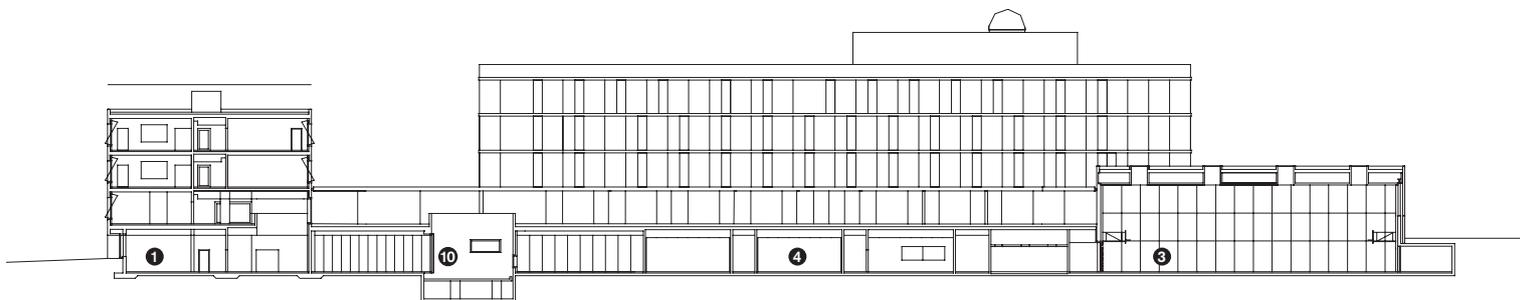
Le jury souhaite éviter de construire une école dont l'architecture serait si banale et monotone qu'elle aurait l'air d'une caserne. Ce terme revient souvent dans les jugements des projets. De même les jurés désapprouvent les projets dont l'architecture est trop urbaine, c'est-à-dire trop sophistiquée ou trop imposante par ses dimensions. Par contre le caractère rural est apprécié, surtout en ce qui concerne les toitures, mais dans des proportions raisonnables ; en effet, le rustique mouvementé du Heimatstil n'est plus au goût du jour.

Le style choisi pour l'Ecole de Marcellin est tout à fait caractéristique des années 1920 : lignes sobres et simples, grandes toitures à croupes, percées d'un alignement de lucarnes, ouvertures arrondies, en demi-cercle, en arc surbaissé, ou en anse-de-panier. On peut rapprocher l'Ecole de Marcellin du B.I.T. construit à Genève également par Epitoux entre 1923 et 1926 : baies du rez en arc surbaissé, tablettes des fenêtres formant cordon, horizontalité très marquée.

La cour d'entrée

La cour représente une caractéristique propre à Marcellin. En effet dans les autres écoles d'agriculture de Suisse romande et du canton de Berne, les bâtiments offrent une moins grande homogénéité dans l'architecture et surtout dans les plans d'ensemble. Ici, tous les bâtiments ont été construits en même temps, ce qui a permis de planifier un programme complet et achevé. Les agrandissements ultérieurs se sont « greffés » autour de la cour, la laissant ainsi par chance intacte dans sa forme et ses dimensions. Ce qui est aussi remarquable, c'est qu'on ait conservé l'arborisation et la végétation qui agrémentent la cour. Etant donné les dimensions importantes de celle-ci, la verdure est un élément essentiel d'animation. La comparaison entre la cour de Marcellin et l'organisation conventuelle revient souvent dans les sources. Cette comparaison est pertinente sur plus d'un point : la cour rassemble deux types d'activités propres aux cloîtres, elle renferme un lieu calme en son centre, abritant une promenade et des bancs, alors qu'en ses abords sa vocation est fonctionnelle. La référence à l'architecture claustrale, à la ruche laborieuse, s'impose clairement, et a été voulue dès l'origine par G. Epitoux.

0 5 15 25 m



Coupe transversale

- 1/ Centre d'enseignement professionnel
- 3/ Nouvelles salles de sport
- 4/ Secteur commun
- 10/ Patio «bassin du murmure»

Centre d'enseignement de Marcelin

VÉRONIQUE MARIANI – DIRECTRICE DU GYMNASÉ

JEAN-LUC CAILLAT – DIRECTEUR DU CEPM

La vocation de l'enseignement agricole, viticole et de l'économie familiale du site de Marcelin est bien connue dans le canton. L'ouverture du Centre d'Enseignement Professionnel CEPM en 2002, et du Gymnase de Morges en 2003, élargit l'offre des formations pour faire de Marcelin un véritable site morgien d'enseignement, avec près de 2000 élèves/jour.

Dans l'ordre d'ouverture, les quatre écoles qui composent le site de Marcelin sont les suivantes :

Agrilogie Marcelin

Centre d'Enseignement Professionnel des Métiers de l'Économie Familiale CEMEF

Centre d'Enseignement Professionnel de Morges CEPM

Gymnase de Morges

Le concept architectural des constructions nouvelles se compose d'un bâtiment pour le CEPM, d'un bâtiment pour le Gymnase et de plusieurs liaisons par des locaux communs, tels que bibliothèque, médiathèque, laboratoires d'informatique, auditorios, cafétéria, salles de gymnastique.

Ces espaces, à disposition des quatre écoles, se profilent en plates-formes de rencontres favorisant les échanges et la cohabitation. La mise à disposition de salles spécifiques à tous les utilisateurs du site exige une exploitation rationnelle et permet une économie substantielle en coût d'investissement.

CEPM - Centre d'Enseignement Professionnel de Morges

Nouveau centre d'enseignement destiné à accueillir tou-te-s les apprenti-e-s en formation dans les métiers du bâtiment, ce centre de compétences des professions de la construction regroupe, à Morges, des formations dispensées dans plusieurs écoles professionnelles du canton.

Les professions enseignées, au nombre de quarante, sont réparties dans quatre départements et groupées par intérêts, en respectant les étapes de la construction d'un bâtiment :

Département Conception du bâtiment / dessin et géomatique

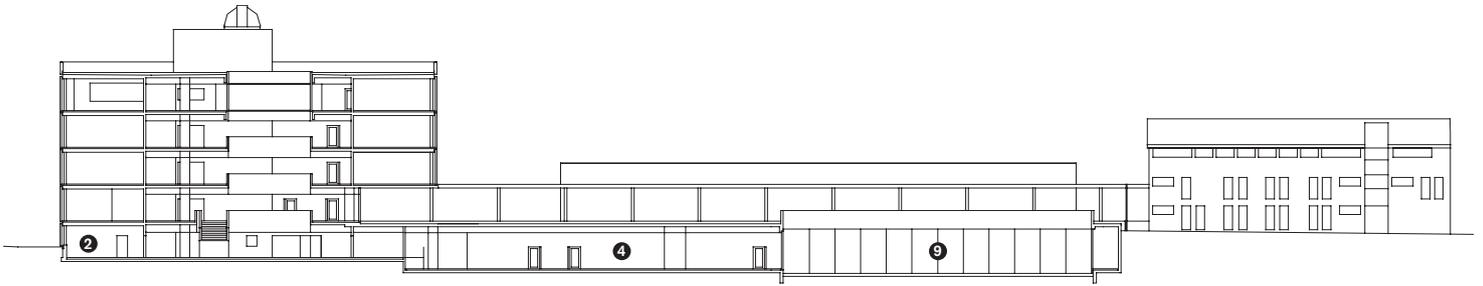
Département Gros œuvre du bâtiment / maçonnerie, charpente

Département Second œuvre du bâtiment / sanitaire, chauffage, peinture

Département Arts et métiers verts / paysagisme, horticulture

Le bâtiment comprend 42 salles polyvalentes et plusieurs laboratoires de démonstrations.

Les enseignant-e-s, au nombre de 150, assurent l'enseignement de la culture générale, des disciplines professionnelles et de la gymnastique à 3000 élèves inscrit-e-s selon le système dual dans des cours hebdomadaires, pour une durée de 3 ou 4 années, en fonction de la formation choisie.



Coupe longitudinale

- 2/ Gymnase
- 4/ Secteur commun
- 9/ Patio «bois du silence»

Au nombre de bientôt 3000, les élèves suivent, selon leur choix ou leurs capacités, l'enseignement dans les filières suivantes :

- › préapprentissage
- › formation élémentaire
- › formation pratique
- › formation professionnelle CFC
- › formation accélérée
- › maturité professionnelle

Une école technique du bâtiment permet à des adultes, détenteurs d'un CFC, d'acquérir, en emploi, une formation de technicien ES en bâtiment, génie civil, génie- climatique, sanitaire et électricité.

Gymnase de Morges

Le Gymnase de Morges a vu le jour en 1992, à la Rue de Lausanne, avec l'ouverture de 9 classes et une quarantaine d'enseignants. Dix ans plus tard, en 2002, la volée des élèves de 3^e année venait s'installer en éclaircur, sur le site de Marcelin, dans les locaux de l'Ecole cantonale d'agriculture.

En 2003, le Gymnase a pris ses quartiers dans son nouveau bâtiment et aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 1000 élèves et 98 enseignants qui fréquentent quotidiennement cet espace.

Réunies dans un même bâtiment, les Ecoles de Maturité et de Diplôme ont pour point commun d'amener les élèves à acquérir méthodes et outils de travail ainsi qu'une culture générale qui donnent accès à une formation professionnelle plus spécifique. Dans le cadre de l'Ecole de maturité, la démarche suivie débouche principalement sur des études supérieures, tandis que les élèves de l'Ecole de diplôme s'engagent, avant tout, dans des formations dans le domaine de l'enseignement, de la santé, du social, de l'économie et du commerce.

La création architecturale du gymnase à Marcelin a été agencée autour des domaines d'enseignement : chaque étage a ainsi ses espaces de prédilection. Tandis que les sciences exactes sont au dernier étage, les arts visuels et la musique ont apprivoisé les fondements du bâtiment. Les deux étages centraux sont dévolus avant tout aux enseignements de langue et de littérature, de sciences humaines et de mathématiques.

A travers ce principe d'organisation, les élèves des deux Ecoles sont constamment amenés à se côtoyer et appartiennent avant tout à une même volée, même si leur choix de formation diffère.

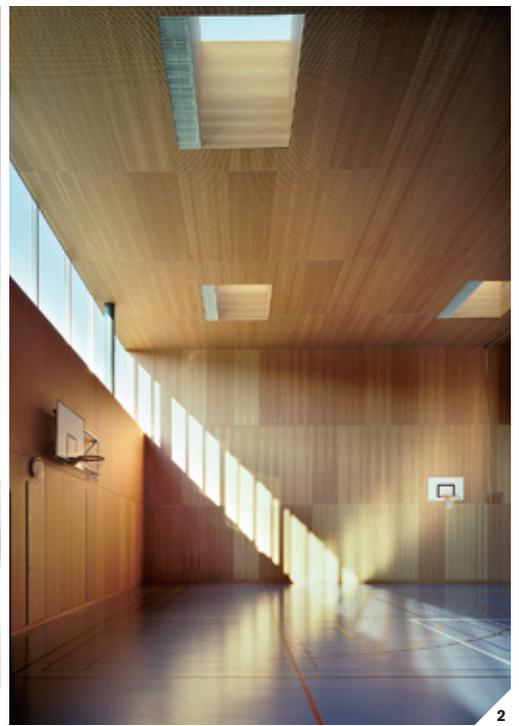
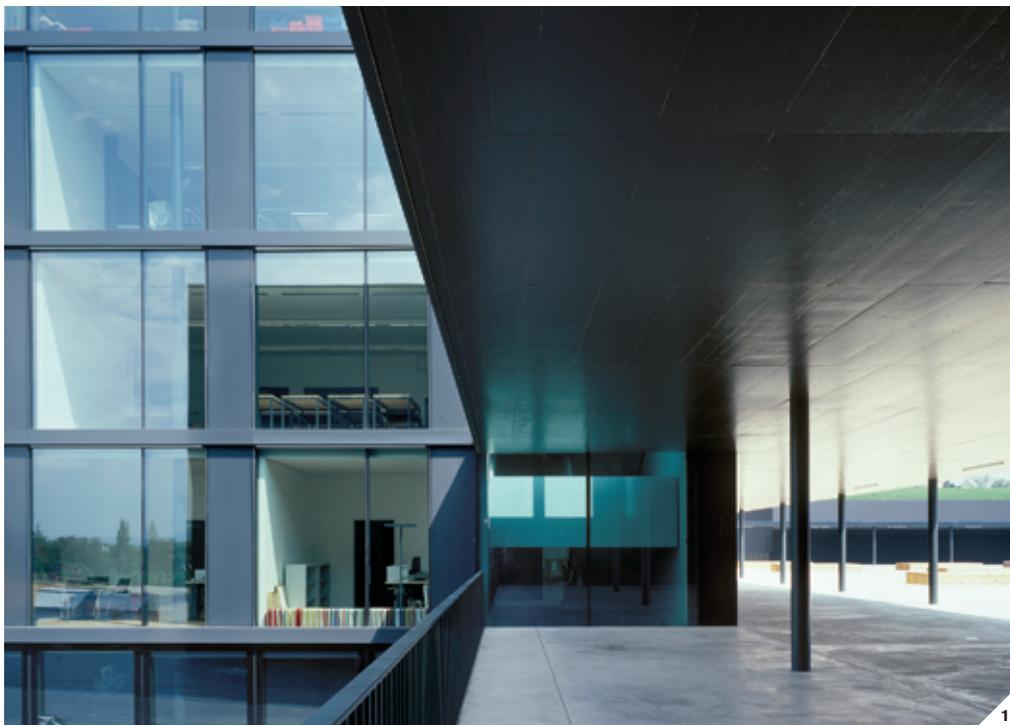


1/ Le préau vu du promenoir
 2/ Vide central du Gymnase
 3/ Bibliothèque

Chronologie

<p>91 JUILLET Décision de principe du Conseil d'Etat d'implanter : un centre d'enseignement secondaire supérieur et un centre d'enseignement professionnel à Marcelin</p>	<p>95 JANVIER Lancement du concours d'architecture</p>	<p>00 MARS Début des travaux</p>
<p>92 MAI Le Conseil d'Etat nomme un comité de programmation et accorde un premier crédit d'étude</p>	<p>96 MAI Jugement du concours d'architecture</p>	<p>02 AOÛT Mise en exploitation du centre professionnel</p>
<p>93 NOVEMBRE Le Conseil d'Etat accorde un deuxième crédit d'étude</p>	<p>97 AOÛT Avant-projet définitif</p>	<p>03 AOÛT Mise en exploitation du gymnase</p>
<p>94 DÉCEMBRE Le Grand Conseil accorde les crédits nécessaires pour le concours d'architecture et la mise au point du projet</p>	<p>98 AVRIL Adoption du plan d'affectation cantonal n° 306 rendant la construction possible</p> <p>AOÛT Projet définitif</p>	
	<p>99 MARS Octroi du crédit d'ouvrage par le Grand Conseil</p> <p>JUIN Référendum financier obligatoire et confirmation du décret</p>	

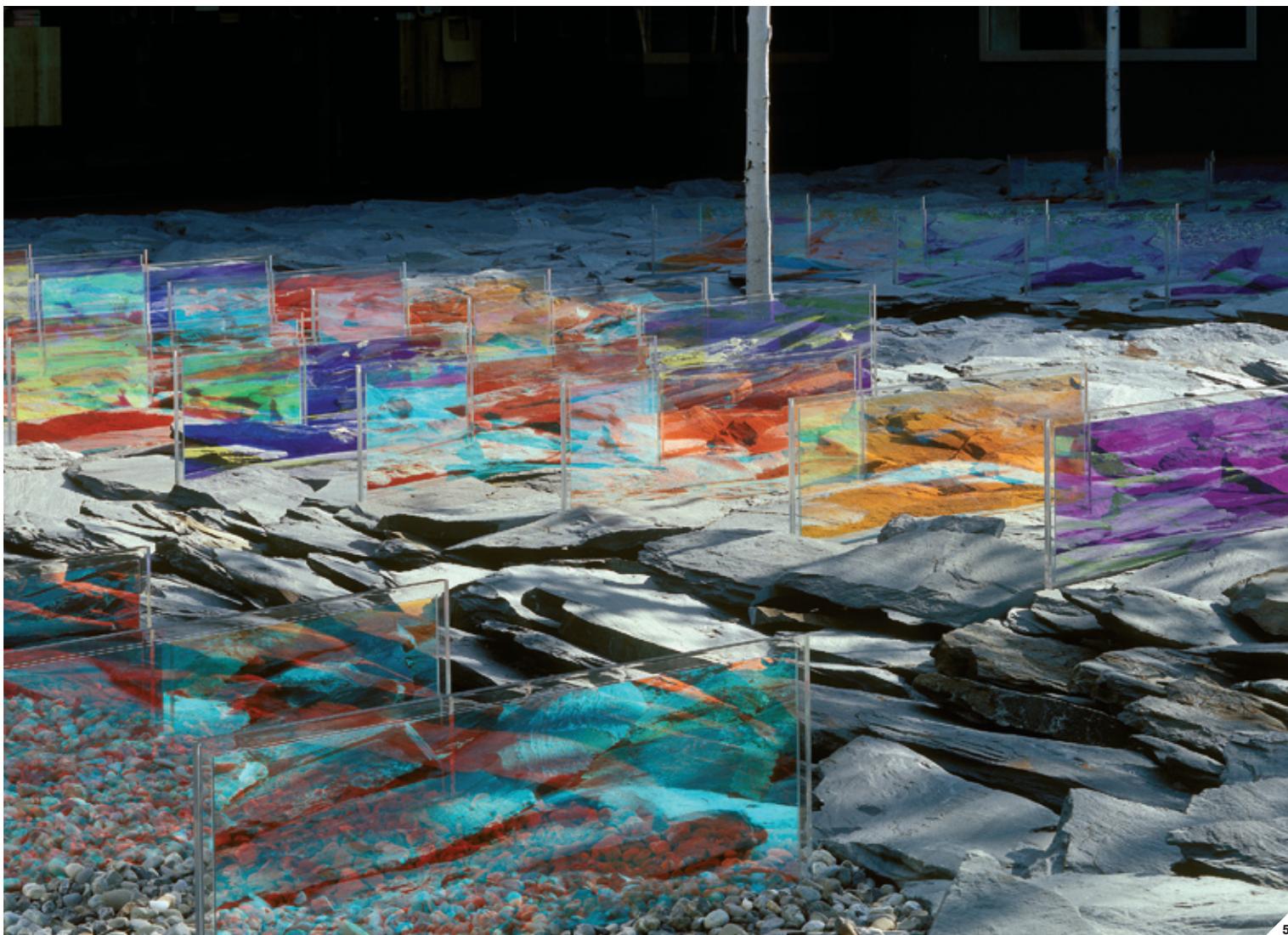




- 1/ Le Gymnase vu du promenoir
- 2/ Les salles de sport
- 3/ Hall principal du centre d'enseignement professionnel
- 4/ Bibliothèque et Bois du silence
- 5/ Intervention artistique de Daniel Schlaepfer dans le Bois du silence



3



5

PUBLICATION DU SERVICE IMMEUBLES, PATRIMOINE ET LOGISTIQUE
10, place de la Riponne CH-1014 Lausanne

GRAPHISME
hersperger.bolliger
vey

IMPRESSION
Les Presses Centrales
lausanne

PHOTOGRAPHIE
Thomas Jantscher
colombier

Coûts de l'opération

INDICE OFS AVRIL 2002: 116.9

CFC	LIBELLÉ	MONTANT	%
0	Terrain	138'704	0.16
1	Travaux préparatoires	831'690	0.97
2	Bâtiment	68'366'246	80.14
3	Equipements d'exploitations	561'384	0.66
4	Amenagements extérieurs	5'046'422	5.92
5	Frais secondaires	4'844'832	5.68
9	Ameublement et décoration	5'519'610	6.47
TOTAL DES TRAVAUX		85'308'888	100.00

COÛT PAR PARTIE

1	Centre d'enseignement professionnel	27'230'886
2	Gymnase	31'027'149
3	Salles de sport	8'761'234
4	Secteur commun	15'173'964
7	Cafétéria	3'115'653

Intervenants

COMMISSION DE CONSTRUCTION

ALEXANDRE ANTIPAS
ARCHITECTE AU SIPAL, PRÉSIDENT
JEAN-LUC CAILLAT
DIRECTEUR DU CEP
JEAN-FRANÇOIS CHARLES
ADJOINT À LA DGEP
CLAUDE FELBERBAUM
DIRECTEUR DU GYMNASE
CHARLES-LOUIS MOREL
DIRECTEUR DES ÉCOLES D'AGRICULTURE

ERIC DE MURALT
PLANIFICATEUR À LA DGEP
JEAN-PIERRE ROCHAT
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA DGEP

MANDATAIRES

PLANIFICATION GÉNÉRALE / ARCHITECTURE
CONSORTIUM PLANIFICATION MARCELIN :
GENINASCA-DELEFORTRIE S.A. NEUCHÂTEL
TEKHNE MANAGEMENT S.A. LAUSANNE

INGÉNIEURS CIVILS
GVH S.A. ST-BLAISE
INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN
AMSTEIN & WALTHER S.A. LAUSANNE
INGÉNIEUR CHAUFFAGE ET VENTILATION
JAKOB FORRER S.A. LE MONT-SUR-LAUSANNE
INGÉNIEUR SANITAIRE
H.SCHUMACHER SBHI S.A. LAUSANNE
ACCOUSTICIEN
GILBERT MONAY, LAUSANNE

GESTION DES DÉCHETS
ECODÉCHETS SÂRL CAROUGE
ARCHITECTE PAYSAGISTE
EMMANUELLE BONNEMAISON, LAUSANNE
ARTISTE
DANIEL SCHLAEPPER, LAUSANNE
GÉOMÈTRE
MOSINI & CAVIEZEL S.A. MORGES

Ratios

GYMNASE ET ÉCOLE PROFESSIONNELLE Y COMPRIS ÉQUIPEMENT SPORTIF

Surface de plancher (SP)	m ²	28 586
Surface utile principale (SUP)	m ²	16 009
Nombre d'élèves (présence journalière)	élèves	1920
Ratio SUP/SP		0.56
Ratio SP/élève	m ² /élève	15.0
Ratio SUP/élève	m ² /élève	8.3
Volume selon SIA 116	m ³	143 715
Volume selon SIA 416	m ³	122 708
Coût par m ² de surface de plancher (SP)	CFC2	Fr/m ² 2'392.00
	CFC1-9	Fr/m ² 2'979.00
Coût par m ³ SIA 116	CFC2	Fr/m ³ 476.00
	CFC1-9	Fr/m ³ 593.00
Coût par m ³ SIA 416	CFC2	Fr/m ³ 557.00
	CFC1-9	Fr/m ³ 694.00
Coût par élève CFC1-9	Fr/élève	44'359.00
Coût par classe (pour 80 classes)	Fr/classe	1'064'627.00